

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 26 du 31 mars 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 2

DÉCISION N° 688/ARM/DCSCA/SDM/FIN

fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure.

Du 22 mars 2023

DÉCISION N° 688/ARM/DCSCA/SDM/FIN fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure.

Du 22 mars 2023

NOR ARME2300535S

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° 2651/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 06 octobre 2022 fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [410.2.9.](#)

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3) ;

Vu le décret N° 2009-1178 du 5 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19) ;

Vu le décret N° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires (JO n° 303 du 31 décembre 2010, texte n° 5) ;

Vu l'arrêté du 28 février 2019 portant organisation du service du commissariat des armées (JO n° 59 du 10 mars 2019, texte n° 13) ;

Vu l'[instruction N° 11370/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 25 juillet 2019 portant organisation et fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense](#) ;

Vu l'[instruction N° 596/ARM/DCSCA/SDDIE/BREG du 05 mars 2021 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des organismes extérieurs du service du commissariat des armées](#) ;

Vu la [décision N° 780/DEF/DCSCA/SD_FBC/FIN du 12 février 2014 portant création d'une trésorerie militaire désignée « ÉPERVIER 2 »](#) ;

Vu la décision du 29 juillet 2022 portant délégation de signature (direction centrale du service du commissariat des armées) (JO n° 178 du 3 août 2022, texte n° 25) ;

Vu la [décision N° 228/ARM/SCA/DCSCA/DIR du 31 janvier 2023 de création d'une direction du commissariat en opération extérieure au SAHEL](#).

Décide :

Art. 1er. La liste des trésoreries militaires en opération extérieure (OPEX) est fixée en annexe.

Art. 2. La trésorerie militaire « SABRE » est dissoute.

Art. 3. La [décision N° 2651/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 6 octobre 2022](#) fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure est abrogée.

Art. 4. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le commissaire en chef de 1^{ère} classe,
chef du bureau « finances » de la sous-direction « métiers »,*

Jean-François MARIE.

ANNEXE

ANNEXE.**LISTE DES FORMATIONS EN OPÉRATION EXTÉRIEURE DOTÉES D'UNE TRÉSORERIE MILITAIRE.**

FORMATION.	DÉNOMINATION DE LA TRÉSORERIE MILITAIRE.	ORDONNATEUR.	CLASSIFICATION.
Direction du commissariat en opération extérieure (DIRCOM) DAMAN.	DAMAN.	DIRCOM DAMAN.	Complexe.
Détachement mixte du commissariat (DMC) Tchad.	ÉPERVIER.	DIRCOM des forces françaises au Sahel.	Complexe.
DMC Niger.	ÉPERVIER 2	DIRCOM des forces françaises au Sahel.	Complexe.
DMC HYDRA.	PMO1	Centre interarmées du soutien « administration des opérations » (CIAO).	Complexe.